LETTRE DES RESSOURCES HUMAINES

Hôpitaux Civils de Colmar

2

EDITION SPECIALE ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Du jeudi 3 décembre 2026 à 8h30 au jeudi 10 décembre 2026 à 16h00

Vous pourrez voter depuis tout appareil connecté à Internet (ordinateur, smartphone ou tablette), 24h/24 et 7j sur 7 en vous connectant à la plateforme de vote sécurisée.

Les dates à retenir :

- **Vendredi 27 novembre de 9h à 11h** : Cérémonie d'ouverture du scrutin et scrutin à blanc ouverte au public en salle des Instances (batiment 30, RDC).
- **Jeudi 3 décembre 2026 à 08h30** : Ouverture du scrutin
- **Jeudi 10 décembre 2026 à 16h00** : Clotûre du scrutin, puis à 16h30, cérémonie de descellement/dépouillement ouverte au public en salle des Instances (batiment 30, RDC).

Besoin d'aide ?

Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme de vote pendant la durée du vote, vous pourrez contacter l'assistance téléphonique GEDIVOTE au **02 96 50 50 16** (prix d'un appel local)

Pour toute question relative à l'organisation des élections, vous pouvez contacter la Direction des Ressources Humaines par mail à **drh@ch-colmar.fr**

Pour toute question relative à la protection des données personnelles ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) par mail à **dpo@ch-colmar.fr**



POUR RESUMER

Réception à domicile d'une enveloppe contenant la notice explicative, les candidatures et votre identifiant personnel (entre le 10 et le 14 novembre 2026), à conserver jusqu'à la période du vote.

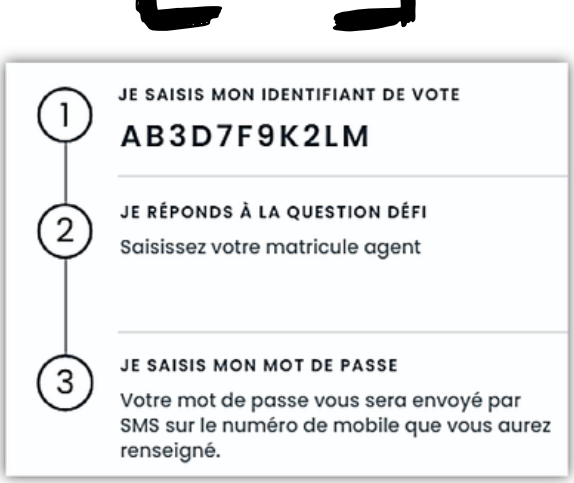


Attention, ne la jetez pas !



Rendez-vous sur le site de vote à partir du 3 décembre à 8h30

www.electionspro68.webvote.fr



C'est vous qui saisissez le numéro de téléphone de votre choix, sur lequel votre mot de passe sera envoyé. Il faudra ressaisir le mot de passe pour valider votre vote.

Exprimez votre choix, validez votre vote !

FAQ DES ELECTIONS PRO

A quoi ça sert les élections professionnelles ?
Elles permettent d'élire vos représentants du personnel, qui défendront vos intérêts et vous représenteront dans les instances de dialogue social (CSE, CAPL, CAPD et CCP).

Comment voter ?
Le vote se fait exclusivement en ligne, sur la plateforme sécurisée GEDIVOTE, depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable. Voici le QR code pour y accéder directement :

Le vote est-il anonyme ?
Oui ! Le secret du vote est garanti. Personne ne peut faire le lien entre votre identité et votre choix de vote.

Puis-je modifier mon vote si je change d'avis ?
Oui, tant que vous n'avez pas validé définitivement votre vote. Une fois validé, il ne peut plus être modifié.

Est-ce sécurisé ?
Oui ! GEDIVOTE garantit la confidentialité, le secret du vote et la sécurisation des données personnelles.

Puis-je voter pour une liste mais enlever quelqu'un de la liste de candidats ?
Non. Vous votez pour une liste complète, sans possibilité de rayer ou d'ajouter des candidats.

Pour combien de temps choisit-on nos représentants ?
Les représentants du personnel sont élus pour 4 ans.

Où puis-je trouver mon identifiant ?
Votre identifiant de connexion vous sera communiqué individuellement par courrier envoyé à votre domicile. Si vous avez perdu votre identifiant, vous pouvez cliquer sur "je n'ai pas mon identifiant" et saisir votre adresse mail personnelle (la même que celle transmise pour Digispost).

Puis-je voter depuis chez moi ?
Oui, tout à fait ! Vous pouvez voter depuis chez vous ou depuis n'importe quel lieu disposant d'une connexion Internet, à tout moment pendant la période de vote : du 3 décembre à 8h30 au 10 décembre à 16h00.

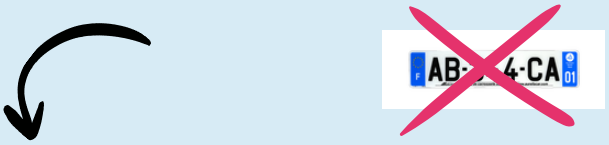
Y aura-t-il des bureaux de vote en salle Duhamel cette année ?
Non, cette année et pour la première fois, le vote sera 100% électronique.

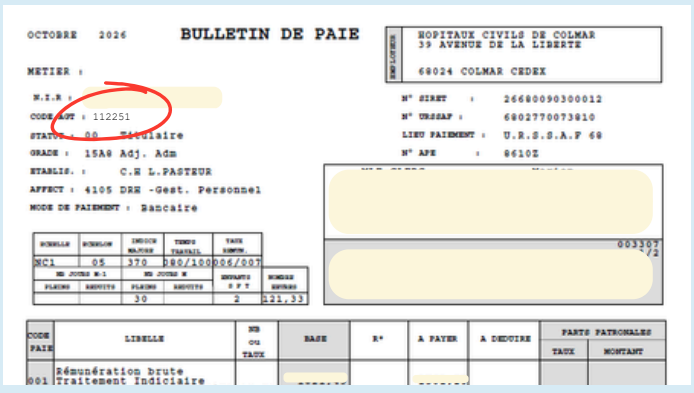
Pour les agents rencontrant des difficultés, des kiosques à voter seront accessibles les jours ouvrés, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, aux emplacements suivants :

- Pasteur : bâtiment 28, 1er étage, salle 121.
- Pasteur 2 : salle de visioconférence ou salle de réunion de pédiatrie.
- CPA : salle de réunion des Iris, 1er étage.
- Centre psychothérapeutique du Parc : salle d'activité de l'Unité de LOC (ancienne chambre 301), 3e étage de l'Hôpital de jour.

Si je n'arrive pas à me connecter, que faire ?
Vérifiez vos identifiants. Si le problème persiste, contactez l'assistance élections au 02 96 50 50 16 (prix d'un appel local).

Où puis-je trouver mon matricule ?
Votre matricule figure sur votre bulletin de salaire, en haut à gauche. Il suffit d'ajouter un 50 devant votre code agent. C'est aussi le matricule qui permet de vous connecter aux différents logiciels métiers.




OCTOBRE 2026 BULLETIN DE PAIE

HOPITAUX CIVILS DE COLMAR
39 AVENUE DE LA LIBERTE
68024 COLMAR CEDEX

METIER :
N.I.R :
CODE AGT : 112251
STATUT : 00 Titulaire
GRADE : 15A6 Adj. Adm
ETABLIS. : C.H L.PASTEUR
AFFECT : 4105 DRH -Gest. Personnel
MODE DE PAIEMENT : Bancaire
N° SIRET : 26680090300012
N° URSSAF : 6802770073810
LIEU PAIEMENT : U.R.S.S.A.F 68
N° APE : 8610Z

RUBRIQUE	LIBELLE	INDICE BASE/TAUX	TEMPS TRAVAIL	TAUX UNITAIRE
NC1	05	370	280/100006/007	

NB JOURS M-1 PAIEMENT	NB JOURS M-1 RECUPS	NB JOURS M PAIEMENT	NB JOURS M RECUPS	ENFANTS A P T	NOMBRE ENFANTS
		30		2	121,33

CODE PAIE	LIBELLE	NB OU TAUX	BASE	R°	A PAYER	A DEDUIRE	PARTS PATRONALES TAUX	PARTS PATRONALES MONTANT
001	Rémunération brute Traitement Indiciaire							

Comment sont classées les organisations syndicales sur le site de vote ? Par ordre alphabétique ?
Non, un tirage au sort pour définir l'ordre d'apparition des organisations syndicales a été réalisé. Sur le site de vote, vous pouvez faire dérouler la liste des candidats pour visualiser l'ensemble des organisations syndicales candidates et faire votre choix.